

## PLAGNE MONTALBERT UNE STATION QUI BOUGE !

Depuis le début de l'hiver, la station de Plagne Montalbert vibre au rythme de ses événements. Ces animations sont très appréciées des vacanciers mais aussi des habitants de la station, de Longefoy, et de la commune toute entière !



Le 13 janvier, la station fut une des étapes de la Grande Odyssée Savoie Mont Blanc : 19 mushers au départ d'une étape miraculeusement enneigée la veille, les enfants des écoles aux 1<sup>ères</sup> loges pour encourager les équipages, des animations organisées en parallèle... une belle réussite pour une course qui sera reconduite pendant encore 2 ans à Montalbert.

Puis, du 23 au 27 janvier, place à la détente avec la semaine "Zen" : toujours un grand succès avec beaucoup de monde à chaque atelier (conférence sur la confiance en soi, initiation au modelage du visage, sophrologie, marche nordique, randosophro).

La course de ski de randonnée en nocturne "la course des Dahus" a connu quant à elle un succès mitigé, car une course similaire était organisée à la même date aux Arcs..., mais les coureurs au départ n'ont pas démerité et les 3 premiers ont même bouclé la course en moins de 30 minutes !!



Place au son, du 6 au 10 février, avec le Snow Music Festival ! 12 concerts au total, répartis sur toute la semaine, entre le sommet de la télécabine et les divers bars et restaurants de la station, l'après-midi, en après-ski et en soirée. Cet événement, très

apprécié, autant par les vacanciers, les locaux (station animée et concerts gratuits) que par les musiciens grâce à une ambiance chaleureuse et un contexte sympathique.

Et pour la 1<sup>ère</sup> fois, une animation étonnante s'est déroulée dans une des cabines de la télécabine de Montalbert, en partenariat avec la Société d'Aménagement de la Plagne : les "crazy cabines" ont étonné les vacanciers qui ont découvert, 1 jour sur 2 en semaine du 30 janvier au 10 février, une des cabines aménagée et animée suivant un thème différent (chambre à coucher, discothèque, cabine de douche, chantier de maçonnerie...). Retrouvez les images sur le facebook de la station !



Et comme chaque année, les glisses alternatives se donnent rendez-vous sur le front de neige de la station pour le "Festi'Gliss" ; et des tests gratuits toute la journée sur les 2 jours ont fait le bonheur des vacanciers, petits et grands...

### A venir...

#### 26 Mars 2017 : Snowball

Le Handball Club Aime la Plagne s'associe à Plagne Montalbert et au Comité de Savoie pour organiser le 5<sup>ème</sup> tournoi de Snowball. Dérivé hivernal du handball, même principe : le spectacle avant tout ! Déguisements, acrobaties, démonstrations de professionnels. Pendant une journée, les professionnels du handball, les amateurs mais également les familles et tous les curieux auront l'occasion de participer à un événement ludique, festif et unique.

#### 5 au 18 avril 2017 : Subli'Cimes

6 sommets, 6 sensations ! 6 sommets du domaine skiable seront scénarisés avec des ambiances éclectiques et décalées pour étonner les skieurs. Venez immerger dans le monde féérique de Montalbert tous les jours...

## VOUS ALLEZ BIENTÔT RÉALISER DES TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ? PENSEZ À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE



*Les services techniques municipaux vous informent :*

Le domaine public fait régulièrement l'objet de travaux menés soit par le propriétaire de la voie, soit par les concessionnaires de réseaux (EDF, GDF, France Télécom, etc...), soit enfin par les riverains. Pour ces derniers, **l'obtention d'une autorisation de voirie délivrée par le maire est nécessaire avant tout chantier**. Il en est de même pour les occupations temporaires du domaine public routier.

Pour les propriétaires et les riverains, toute occupation superficielle ou profonde du domaine public routier est soumise à autorisation. L'occupation du domaine public routier n'est autorisée

que si elle a fait l'objet, soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un permis de stationnement dans les autres cas. Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révoquable. Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être complétée par une demande d'arrêt de circulation.

Vous trouverez, en téléchargement sur le site de la ville [www.ville-aime.fr](http://www.ville-aime.fr), dans l'onglet "Vos démarches", rubrique "Voiries, réseaux", les documents nécessaires à votre demande d'autorisation de voirie et/ou d'occupation temporaire du domaine public.

Cette demande d'autorisation de voirie est à déposer, en mairie d'Aime-la-Plagne, 15 jours avant le début des travaux.

## Vous avez un projet de construction ou de rénovation ? PERMANENCES INFOS ÉNERGIE EN TARENTEISE



Depuis 2014, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise finance l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) pour la tenue de permanences décentralisées « info énergie » en Tarentaise.

L'objectif est de permettre aux particuliers qui ne viendraient pas à Chambéry d'avoir le même accès à l'information sur les travaux d'isolation, les énergies renouvelables, l'écoconstruction, les aides financières mobilisables pour les particuliers...

Grâce notamment à votre relais, une cinquantaine de personnes sont conseillées chaque année en Tarentaise. Ces permanences décentralisées répondant à une réelle attente, elles sont donc poursuivies en 2017. *Attention, les créneaux changent pour Bourg St Maurice.*

Cette année, elles se dérouleront donc :

- A Moûtiers, à la Communauté de Communes « Cœur de Tarentaise » (bâtiment de l'ancien tribunal), 133 quai Saint Réal, les derniers vendredis du mois, de 9h à 13h, soit les 31/03-28/04-19/05-30/06.
- A Bourg St Maurice, en Mairie, bâtiment des services techniques, 523 rue de Pinon, les deuxièmes lundis du mois de 14h à 18h, soit les 13/03-10/04-15/05-12/06.

Ces permanences sont ouvertes à l'ensemble des habitants de Tarentaise. Selon qu'il s'agisse d'habitat existant ou neuf, de logement individuel ou en copropriété, les conseillers proposent des solutions pour diminuer la

consommation énergétique et investir dans des équipements de chauffage performants, de préférence à base d'énergies renouvelables.

Sur toutes ses questions, l'ASDER apporte une information gratuite et en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs et des installateurs.

Enfin les conseillers aident également au montage de dossiers de demandes de subventions.

**Pour prendre RDV, un seul numéro, celui de l'ASDER :  
04 79 85 88 50**



# BIENTÔT LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES : N'OUBLIEZ PAS VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ POUR VOTER !

Cette année, deux échéances électorales vont se succéder ; les présidentielles, les 23 avril et 7 mai, et les législatives, les 11 et 18 juin.

## OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

Pour voter, nous vous rappelons que la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire. Mais il faut néanmoins justifier de son identité (dans les communes de 1000 habitants ou plus). C'est pourquoi il faut penser à vous munir d'une pièce d'identité indiquée dans la liste ci-dessous (nous citons ici les documents les plus fréquemment utilisés par les électeurs) :

- carte nationale d'identité
- passeport
- carte vitale avec photographie
- permis de conduire
- permis de chasser avec photographie
- carte d'ancien combattant
- carte SNCF famille nombreuse...

Les documents doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être également présentés périmés.

Les ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, ne sont pas admis à voter pour les élections présidentielles et législatives.

## LIEUX DES BUREAUX DE VOTE

A Aime : salle des mariages et salle des fêtes

A Longefoy : ancienne mairie annexe

A Tessens : ancienne mairie annexe

A Villette : salle des fêtes

A Granier : mairie déléguée

A Montgirod : mairie déléguée de Centron et salle de réunion de Montgirod

## HORAIRES DES BUREAUX DE VOTE

**Pour les élections présidentielles, les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 19 h.**

Pour les élections législatives, ouverture des bureaux de vote de 8 h à 18 h.

## PROCURATION

Si vous ne pouvez être présents le jour du vote, pensez à rédiger une procuration.

Cette démarche s'effectue à la gendarmerie, dans un commissariat ou au tribunal d'instance.



## BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

# RÈGLEMENTATION DES FEUX ET BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES VÉGÉTAUX, AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

La préfecture de la Savoie observe que le brûlage des végétaux à l'air libre, bien qu'interdit, est une activité qui est malheureusement largement pratiquée dans notre région... Elle est émettrice de polluants (particules, dioxines...) qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'air, notamment lors de pics de pollution tels que connus il y a peu dans nos vallées de Savoie.

C'est pourquoi, à l'exclusion des incinérations de végétaux par les agriculteurs et les forestiers effectués dans un cadre strictement réglementé, la préfecture rappelle que le brûlage de végétaux issus de l'en-

tretien des jardins ou des espaces n'est pas autorisé dans notre département.

Pour vous débarrasser de vos déchets verts, pensez au compostage (bac individuel à disposer dans votre jardin), au broyage, ou encore à apporter vos végétaux à la déchetterie de Valezan.

**DÉCHETTERIE DE VALEZAN, RN 90 - HORAIRES D'ÉTÉ À COMPTER DU 14 MARS : DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H30 À 12H ET DE 13H30 À 18H. DÉPÔT DES VÉGÉTAUX GRATUIT POUR LES PARTICULIERS.**

## TRIBUNE LIBRE - Expression des élus de la liste "Aime 2014/2020"

*Le texte publié dans cette rubrique l'est sous l'entière responsabilité de ses auteurs.*

Les élus de la liste "Aime 2014/2020" n'ont pas souhaité s'exprimer dans cette publication.

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

### Pour toute inscription scolaire, et à partir du lundi 3 avril,

merci de bien vouloir vous présenter au service scolaire de la mairie d'Aime-la-Plagne, tous les jours de 8h30 à 12h, avec les documents suivants :

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou une facture EDF à votre adresse.

Attention, pour les enfants scolarisés à la maternelle d'Aime uniquement : ré-inscrire en mairie les enfants pour le passage en CP.

Vous pouvez ensuite prendre rendez-vous avec le directeur de l'école concernée (si cela n'est pas déjà fait).

- Contacts :
- . école maternelle Aime : 04 79 55 50 85
  - . école primaire Aime : 04 79 09 74 15
  - . école de Longefoy : 04 79 09 73 06
  - . école de Villette : 04 79 55 63 93
  - . école de Granier : 04 79 07 45 07
  - . école de Centron : 04 79 55 69 96

## RECENSEMENT MILITAIRE OU CITOYEN

### TOUT JEUNE QUI A 16 ANS EST CONCERNÉ !

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- livret de famille

À savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

### A QUOI SERT CE RECENSEMENT ?

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

### ATTENTION, EN CAS D'ABSENCE DE RECENSEMENT...

L'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.



### VENREDI 17 MARS SPECTACLE DE L'ÉCOLE DE GRANIER

14 - 18 : chants et correspondances  
Salle des fêtes de Granier  
20h15 - gratuit

### LUNDI 20 MARS CINÉMA

Salle de Spectacle et Cinéma d'Aime  
A 17h30 : Sahara - Dessin animé  
A 20h30 : Raid Dingue - Comédie

### VENREDI 24 MARS SPECTACLE DE L'ÉCOLE DE GRANIER

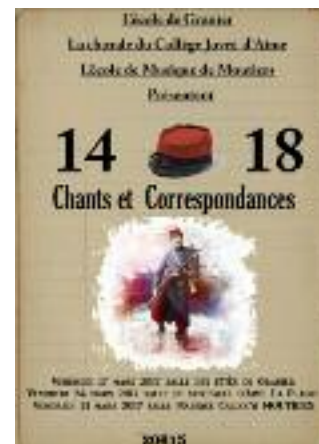
14 - 18 : chants et correspondances  
Salle de Spectacle d'Aime - 20h15 - gratuit

### SAMEDI 25 MARS SCÈNE OUVERTE AVEC FOLKMIOUSE

Salle Cerruti à Aime - 21 h - entrée libre, chacun amène une boisson à partager

### SAMEDI 1ER AVRIL CONCERT DES PAS D'SOUCIS

Salle de Spectacle d'Aime - 20h30 - participation libre



## ■ Concours des maisons fleuries 2017

### INSCRIVEZ-VOUS !

Les inscriptions sont ouvertes à tous. Les personnes désireuses de s'inscrire peuvent le faire à tout moment auprès de l'accueil de la mairie d'Aime-la-Plagne.



Le service des espaces verts et l'Agence Touristique Savoie Mont Blanc ont défini 4 groupes : maisons fleuries altitude, maisons fleuries vallée, balcons fleuris altitude, balcons fleuris vallée. En effet, l'altitude, les versants où se trouvent la maison des lauréats modifient sensiblement le fleurissement.

Les catégories ont donc été créées pour que chaque passionné exprime sa passion avec ses moyens et ses contraintes. Dans tous les cas, ces démarches personnelles à la base, sont une vraie plus-value pour les communes visitées car elles embellissent le paysage et la cadre de vie.

Chaque première semaine du mois d'août, un jury composé de professionnels visite les maisons. À l'automne, la commune organise une cérémonie de remise des prix.

### Prochains Conseils municipaux

Judi 16 mars, à 19 heures, en mairie.

Judi 30 mars, à 19 heures, en mairie.

Judi 27 avril, à 19 heures, en mairie.

### Permanences de Mme le Maire

Mardi 21 mars, de 10h30 à 12h, en mairie.

Mercredi 26 avril, de 10h30 à 12h, en mairie.

### Horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville

Depuis le lundi 13 février, les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants : 8h30/12h - 14h/17h30.

Accueil du public des services urbanisme et scolaire : tous les jours de 8h30 à 12h.

Les Nouvelles N° 205 - janvier février 2017

Dépôt légal N° ISSN : 1279-3981 - Directrice de la publication : Mme le Maire d'Aime-la-Plagne - Conception/Rédaction/Photos : service communication, avec le concours des différents services de la Mairie, les communes déléguées de Granier et Montgirod, la Plagne Tourisme - Impression couleur sur papier 100 % recyclé : Imprimerie l'Edelweiss, 73700 Bourg St Maurice - Tirage : 2400 exemplaires distribués gratuitement - Consultable en ligne sur le site de la ville : [www.ville-aime.fr](http://www.ville-aime.fr)